



Compte-rendu

POUR AFFICHAGE

Compte-rendu non adopté.
Rédigé par la partie syndicale.

COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL DU 31 mai 2013 CSMV et SEPBB, section locale 578

Personnes représentant la commission scolaire

Luisa Barrette, Coordinatrice
Ressources humaines
Marie-France Meunier,
Conseillère en gestion du personnel

Personnes représentant le syndicat

Gisèle Dupuis, présidente au service des
Jean-François Labonté, 1^{er} vice-président

Date de présentation des sujets	Ordre du jour	État
2013-05-31	1. Lecture et adoption de l'ordre du jour – Adopté	
	2. Lecture et adoption des derniers comptes-rendus – L'adoption des comptes-rendus du 22 février 2013, du 2 avril 2013 et du 15 mai est reportée au prochain CRT.	Prochain CRT
2012-09-06	3. Suivis a) Procédure lors des séances d'affectation et fonctionnement pour les postes d'éducatrice classe principale – La partie patronale explique les abolitions et les créations de postes en vue des séances d'affectations du secteur général. Elle mentionne que l'abolition du poste d'agent de bureau classe I et la création du poste d'agent de bureau classe II au CDP est lié au changement de tâche de la fonction (accueil, mise en candidature, formation et évaluation). Pour ce qui est de l'abolition du poste de surveillant-sauveteur à l'école André-Laurendeau, la partie patronale mentionne qu'elle est occasionnée par la fermeture de la piscine. La partie patronale accepte la demande de la partie syndicale de jumeler deux postes d'agents de bureau classe II au centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau. La partie syndicale demande le statut régulier pour personne ayant effectué un surcroît de travail d'appariteur de plus de 5 mois à l'école Gérard-Filion. La partie patronale fera la vérification à ce sujet. De plus, les parties discutent du fonctionnement des séances d'affectation. La partie syndicale questionne la partie patronale au sujet de l'application de la clause 7-3.10 (personnes déclarées excédentaires) et de la clause 7-3.11 (personnes en protection salariale). La partie patronale mentionne ne pas pouvoir appliquer ces clauses par manque de temps et demande à la partie syndicale de reporter à l'année prochaine l'application de cette disposition de la convention collective.	Prochain CRT
2012-10-04	b) Service de garde à l'école Charles-Lemoine – Les parties discutent des moyens d'action (rencontre d'équipe, formation et code d'éthique) à utiliser pour tenter d'améliorer le climat de travail difficile dans ce service, et ce en début d'année scolaire 2013-2014.	Prochain CRT

2012-11-01	c) Déménagement du local syndical (retour P.S) – Le point est reporté au prochain CRT.	Prochain CRT
2013-04-02	d) Formulaire de transmission d'informations du personnel (retour P.P) – Le point est reporté au prochain CRT.	Prochain CRT
2012-10-04	e) Projet d'organisation scolaire au secondaire (POS) (retour P.P) – La partie syndicale mentionne sa déception quant aux conclusions des suppressions de poste sans égard à l'ancienneté à l'école Antoine-Brossard	Prochain CRT
2013-04-02	f) Sentence arbitrale portant sur le 8% et 11 % – La partie patronale indique que le service de la rémunération corrigera le paiement des bénéfices d'une personne rétroactivement à la date de la mi-mai 2012. De plus, elle mentionne que les autres personnes visées depuis la décision sont rémunérées correctement.	Prochain CRT
2013-05-15	g) Dossier particulier – Les parties discutent de deux personnes en arrêt de travail et du droit de retour prévu à la convention collective. De plus, les parties discutent d'une personne à l'école Charles LeMoine. La partie syndicale demande d'élargir les mesures de sécurité entreprise pour une personne qui a des allergies sévères aux agrumes. La partie syndicale présente le plan de l'école et explique que ces mesures devraient être appliquées aux personnels et aux élèves occupant les classes, le salon du personnel, bibliothèque et le local de musique. La partie patronale contactera la direction de cette école et fera un suivi.	Prochain CRT
2013-05-15	h) Liste d'ancienneté pour les séances d'affectation – La partie patronale indique qu'il n'y aura pas de liste d'ancienneté distribuée aux personnes lors des séances d'affectation, et ce par soucis environnementaux. La liste d'ancienneté des personnes inscrites sera diffusée sur grand écran lors des séances.	Prochain CRT
2013-02-22	i) Dossier à l'école Préville – La partie syndicale demande à nouveau la correction d'une erreur sur le nombre d'heures rémunéré sur la paie d'une personne salariée. La partie patronale fera à nouveau une vérification et fera un suivi au prochain CRT.	Prochain CRT
2013-05-31	4. Dernière journée de travail avant la date prévue pour une personne salariée temporaire – Le point est reporté au prochain CRT.	Prochain CRT
2013-05-31	5. Retraite progressive – Le point est reporté au prochain CRT.	Prochain CRT
2013-05-31	6. Amiante au CDP – Le point est reporté au prochain CRT.	Prochain CRT
2013-05-31	7. Poste d'appariteur à école Gérard-Filion – Le point est reporté au prochain CRT.	Prochain CRT
2013-05-31	8. Autres sujets – Aucune mention	

Rédigé par :



le 31 mai 2013.

Jean-François Labonté
1^{er} vice-président, SEPB-578